25_07_07DB76JL

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE CONVOCATION

01 JUILLET 2025

DATE DE PUBLICATION

17 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

Objet : Equipement sportif – Mise en place d'un règlement pour le City stade

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 07 juillet 2025

Séance du 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Michel DEHAENE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE (MAHAUDEN), Stéphane GLORIANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER.

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à Monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Éric DEWULF à Monsieur Michel DEHAENE
Madame Camille SPETEBROOT à Monsieur Stéphane GLORIANT
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves COLPAERT

Délibération n°76/101 – 07/2025
Objet de la délibération : Equipement sportif – Mise en place d'un règlement pour le City stade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code Pénal notamment ses articles R.610-5 et R.623-2 ;

Vu le projet de règlementation du city stade, Quai du rivage à ESTAIRES ;

Considérant que la commune a aménagé un terrain multisports situé Quai du rivage ;

Considérant que cet équipement sportif, accessible depuis 2024, permet l'initiation et la pratique de divers sports tels que le football, le handball et le basketball ;

Considérant qu'il convient de règlementer l'utilisation et l'accès du city stade afin de garantir la sécurité des utilisateurs et la tranquillité publique ;

Considérant le risque de nuisances sonores occasionnées aux riverains par l'utilisation du City stade ;

Considérant qu'il appartient au maire, en vertu de ses pouvoirs de police générale d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique dans la commune, en réprimant les atteintes à la tranquillité publique, y compris les bruits de voisinage, les rassemblements diurnes ou nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous les actes de nature à compromettre la tranquillité publique ;

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 juillet 2025

Objet de la délibération : Equipement sportif – Mise en place d'un règlement pour le City stade

---

Exposé des motifs :

Il a été proposé au Conseil municipal de mettre en place d'un règlement mentionnant les accès et horaires du city stade, la règlementation liée à l'équipement et la pratique sportive au sein de ce dernier, les conditions d'ordre, de sécurité et de responsabilité liées à l'usage du city stade.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- **d'approuver** le projet de règlement règlementant l'accès et l'utilisation du city stade situé Quai du rivage tel que présenté en annexe ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

MAIRIE D'ESTAIRES (NORD)

Le Secrétaire de séance,
Yves COLPAERT

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le 17 JUIL. 2025
Publié ou notifié le 17 JUIL. 2025
Le Maire,
Dorothée BERTRAND

MAIRIE D'ESTAIRES (NORD)